

N°17-03-40

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 21 mars 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de J.M. CROQUELOIS) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECA D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE) ;
Messieurs FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BACQUET) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ;
CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ;

Absents :

Messieurs DUFOUR O. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

**OBJET : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE CAPSO/CCPL –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPL**

Rapporteur : Christian LEROY

Par délibération du conseil communautaire en date du 6 mars 2017, la CCPL a validé la mise en place d'une convention d'entente intercommunautaire entre la CAPSO et la CCPL dans le cadre d'un programme commun de réflexions et d'actions.

Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une gouvernance partagée dite « conférence de l'entente intercommunautaire » au sein de laquelle siègent trois représentants de chaque intercommunalité désignés par leur organe délibérant respectif, pour la durée de leur mandat électif. Cette conférence est le lieu de délibération de l'entente, ces délibérations ne devenant exécutoires qu'après validation par l'organe délibérant de chacun des deux EPCI.

Il revient donc au conseil communautaire de désigner trois représentants de la CCPL au sein de cette conférence. Sont désignés :

- Christian LEROY
- Gérard WYCKAERT
- Marc BRUGGEMAN

Pour extrait conforme.
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170327-17-03-40-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

